

## HORAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE – Programmes 2016

### Proposition de répartition horaire hebdomadaire en classe bilingue paritaire

Principes retenus :

- L'ensemble des domaines disciplinaires (horaires nationaux) est partagé en deux, une fois les 36 heures d'enseignement religieux retirées.
- Le volume horaire hebdomadaire du français est cumulé avec le volume horaire de langues vivantes pour former un bloc pédagogique « maîtrise des langues »

#### Cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2)

Champs disciplinaires	Durée hebdomadaire des enseignements (niveau académique)	Durée hebdomadaire Partie française	Durée hebdomadaire Partie allemande
Français	<b>9h40</b>	5h35	5h35
Langues vivantes	<b>1h30</b>		
Mathématiques	<b>4h50</b>	2h25	2h25
Education physique et sportive	<b>2h50</b>	1h25	1h25
Enseignements artistiques	<b>1h50</b>	0h55	0h55
Questionner le monde Enseignement moral et civique	<b>2h20</b>	1h10	1h10
<i>Enseignement religieux</i>	<b>1h</b>	1h	
Total	<b>24h</b>	12h	12h

#### Cycle des approfondissements (CM1-CM2)

Champs disciplinaires	Durée hebdomadaire des enseignements (niveau académique)	Durée hebdomadaire des enseignements en français	Durée hebdomadaire des enseignements en allemand
Français	<b>7h50</b>	4h40	4h40
Langues vivantes	<b>1h30</b>		
Mathématiques	<b>4h50</b>	2h25	2h25
Education physique et sportive	<b>2h50</b>	1h25	1h25
Sciences et technologie	<b>1h50</b>	0h55	0h55
Enseignements artistiques	<b>1h50</b>	0h55	0h55
Histoire et géographie Enseignement moral et civique	<b>2h20</b>	1h10	1h10
<i>Enseignement religieux</i>	<b>1h</b>	1h	
Total	<b>24h</b>	12h	12h

**Récréations : arrêté du 9-11-2015 - J.O. du 24-11-2015**

Article 4 - Les temps de récréation, d'environ 15 minutes en école élémentaire et 30 minutes en école maternelle, sont déterminés en fonction de la durée effective de la demi-journée d'enseignement. Le temps dévolu aux récréations est à imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines d'enseignement.